

Plénière C2D du jeudi 8 juin 2017

Compte-rendu de séance

Membres du C2D présents : Collège « Monde Economique » : 6 représentants, collège « Etablissements et services Publics » : 5 représentants, collège « Vie Associative » : 26 représentants, Collège « Jeunes » : 2 représentants, collège « Habitants » : 9 membres, collège « Territoires Voisins » : 4 représentants.

Public extérieur : 4 personnes (dont 1 personne représentant la presse)

Ouverture de séance et rappel de l'ordre du jour :

- 1. Présentation de la saisine du C2D sur le Projet Métropolitain**
- 2. Présentation de la saisine du C2D sur le PLH 2017-2022**
- 3. Restitution de l'enquête sur le fonctionnement du C2D et les besoins en formation des membres des instances consultatives**

La séance est animée par les Présidents du Conseil de développement : Caroline Schlenker et Mehdi Taboui.

Introduction par les Présidents du C2D :

Les Présidents remercient le Président et le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, aux risques et au projet métropolitain, d'être présents pour cette plénière en vertu du Protocole de partenariat. **Ils viennent présenter devant l'assemblée la démarche Projet Métropolitain et la saisine du C2D. Ce projet tient à cœur des élus et du C2D.** Pour mémoire, le C2D s'est déjà questionné sur l'avenir du territoire en contribuant notamment en 2014 à La Fabrique Métropolitaine et en réalisant **l'ABCAIRE des Rencontres Métropolitaines**. Plus récemment, le **15 septembre 2015**, à l'unanimité de ses membres, le C2D a souhaité **alerter les élus et dire son souhait de voir la démarche de projet métropolitain se mettre en place.**

Le C2D se réjouit aujourd'hui que le Conseil métropolitain ait fait le choix de s'emparer de ce sujet, qui a vocation à donner un cap à notre vie métropolitaine pour les quelques décennies à venir. Pour autant, il exprime **quelques déceptions quant à son implication dans le projet et regrette notamment le fait de ne pas avoir été associé au séminaire de lancement**, pour mieux comprendre les tenants et les aboutissements de la démarche et le rôle du C2D dans celle-ci. Des interrogations ont également été soulevées quant aux thèmes dévolus à l'instance et le fait de ne pouvoir contribuer sur la totalité des sujets. **Des échanges ont permis de dépasser ces premières frustrations.**

Le C2D se tient aux côtés du Conseil métropolitain. Il s'y tient collectivement, en tant qu'instance consultative de la métropole qui répondra à la saisine, mais pas seulement. La diversité de sa composition, la présence du monde associatif, des représentants du service public, du monde économique, des territoires voisins, de jeunes et d'habitants, font de l'assemblée une formidable ressource pour nourrir la réflexion des élus, bien au-delà des deux sujets soumis.

En conclusion, il faudra donc **construire une vision, une ambition collective, qui sera le fruit du regard croisé des élus, de la société civile dite organisée que représente le C2D et des citoyens.** Il s'agit là d'une exigence qui conditionnera, la réussite de ce projet.

1/ Echanges avec le Président de Grenoble-Alpes Métropole et le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, aux risques et au projet métropolitain. Annonce de la saisine du C2D.

- **Propos introductif de C.FERRARI, Président de la Métropole**

Le Président remercie les Présidents du C2D pour leur accueil et indique tout d'abord devant l'assemblée, le plaisir qui est le sien de prendre part à cette réunion.

Il rappelle que la **saisine du C2D sur le projet métropolitain** est une saisine particulière, puisqu'elle vise à **alimenter un projet qui, pour la première fois, dessinera les grandes orientations prospectives et**

stratégiques pour le territoire d'ici à 2030. Travailler sur le projet métropolitain, c'est en effet envisager un avenir plus lointain, ainsi que le développement de notre territoire à long terme.

Une métropole est une institution, mais pas uniquement, c'est un **territoire de vie et des métropolitains**. Le projet Métropolitain est une **démarche qui doit permettre de fédérer l'ensemble des acteurs de ce territoire : élus municipaux, acteurs du service public, des entreprises, les associations, les habitants, les usagers...**

La réussite du projet se mesurera dans sa capacité à s'installer dans un document de référence pour l'ensemble de ces acteurs.

Ce projet métropolitain constituera pour la 1ère fois une réflexion à cet échelon sur les questions sociales et sociétales en prenant en compte l'évolution de nos comportements, de nos usages et nos modes de vie. Il sera aussi l'occasion de réfléchir collectivement sur les enjeux que représentent le numérique, la santé, l'éducation, la sécurité...

Les élus métropolitains ont souhaité fortement associer le C2D. C'est pourquoi le C2D aura un **rôle de contributeur privilégié** à deux moments charnières de la démarche :

- Lors du « diagnostic in situ », dans le cadre duquel le C2D se verra confier **la réflexion sur deux problématiques métropolitaines identifiées : « Liens entre nature, montagne et métropolitains » et « Démographie : de la jeunesse au vieillissement de la population ».**
- Lors de la synthèse des travaux et de la rédaction, à l'issue desquels le C2D a vocation à **rendre un avis.**

Dans cette démarche collective le C2D, en tant qu'espace de réflexion entre de multiples acteurs du territoire, doit avoir une place particulière. Il saura apporter, dans le cadre de ses rapports d'étonnement, un regard neuf sur des sujets essentiels pour le développement du territoire.

- **Présentation de la démarche par l'équipe technique « Projet Métropolitain »**
➔ *Cf. : [présentation PowerPoint sur la méthodologie du Projet Métropolitain](#)*
- **Intervention de Yannik Ollivier, VP délégué à l'aménagement du territoire, aux risques et au Projet Métropolitain**

Les élus ont donc souhaité confier deux sujets au C2D : un sujet en lien avec la montagne, le cadre dans lequel on vit et un sujet en lien avec la démographie.

Concernant le lien nature, montagne et métropolitains : cela ne constitue pas un sujet sur l'environnement, mais un sujet sociétal et transversal sur les rapports qu'entretiennent les métropolitains avec les montagnes, ainsi que leurs usages, leurs représentations, etc.

Concernant la démographie, la métropole n'a pas encore travaillé sur le sujet sous cet angle. Il s'agit d'un sujet prospectif que le C2D peut entièrement investiguer.

D'un point de vue méthodologique, le C2D travaillera dans la même direction que les élus :

Entre **juin et décembre 2017**, les membres du C2D réunis dans ces **groupes de travail** auront pour mission de **produire un rapport d'observation, d'étonnement et de préconisations**. Ils seront invités à désigner **deux membres référents** par groupe de travail. Ils seront accompagnés par un **référent technique**.

Afin de mener à bien leurs réflexions, les **membres du C2D disposeront des moyens nécessaires à la conduite de leurs travaux**.

Les finalités sont les suivantes :

- Une restitution intermédiaire pour les 10 groupes est prévue lors d'un Forum Métropolitain (octobre 2017).
- Une restitution des rapports finaux en décembre 2017 afin de commencer à identifier les grandes orientations du Projet Métropolitain.

Question d'un représentant de l'inter OMS : Quelle est la place attendue du C2D sur les autres sujets ? Des échanges sont-ils prévus entre les élus et les membres du C2D ?

C. FERRARI : Le C2D bénéficie des mêmes conditions de travail que les élus métropolitains. Pour mener ses travaux, chaque groupe (d'élus ou du C2D) aura à sa disposition :

- Un fond de dossier thématique
- Des visites de terrain / voyage d'étude
- Des rencontres d'experts, auditions
- Des rencontres avec des jeunes
- Des temps d'échanges intermédiaires

Les rapports produits seront ensuite recueillis en un seul et même document sur lequel le C2D devra, comme le prévoit la loi, rendre un avis sur les différents thèmes. Même si cet avis global sera plus succinct et moins analytique, il restera très intéressant de par la diversité des points de vue qui sera exprimée et par la complémentarité qu'il apportera aux rapports d'étonnements produits par les groupes de travail d'élus. Pendant toute la durée de la saisine, le C2D pourra demander à interroger certains élus dans le cadre de leur réflexion et inversement.

Y. OLLIVIER : Le forum métropolitain, prévu le 18 octobre prochain, permettra également de rendre compte des avancées de chacun et d'échanger sur les différentes thématiques.

Remarque d'un membre du collège « Habitants » : L'idée d'une culture commune n'apparaît pas dans la liste des sujets qui vont être analysés dans le cadre de la saisine. Il le regrette. Quant aux 2 sujets confiés au C2D, ils semblent difficiles et volatiles. Le C2D aurait pu être saisi sur des thématiques beaucoup plus concrètes telle que l'éducation, les inégalités, etc., thématiques sur lesquelles beaucoup d'associations travaillent déjà.

C. FERRARI : Les élus ont considéré que les membres du C2D seraient plus à même de porter un regard beaucoup plus large sur le portrait des métropolitains dans leur diversité de par la propre diversité de l'instance, contrairement au regard d'élus, qui est parfois trop étroit sur l'idée que l'on se fait de la population. Les attentes autour de ces 2 sujets sont de taille : la question éducative peut être intégrée dans les 2 sujets confiés au C2D, de même que l'égalité des droits, la lutte contre les discriminations ou encore l'idée d'une culture commune. Les réflexions du C2D peuvent tout à fait être élargies sur ces thématiques.

Question d'un représentant de LAHGLO : Certains membres du C2D regrettent de ne pas avoir été saisis sur la gouvernance ou l'économie par exemple. Peut-il être proposé aux 6 collèges qu'un de leur membre adresse une proposition / remarque sur les sujets ayant attiré à l'un des 8 autres sujets du Projet Métropolitain ?

C. FERRARI : Cette proposition est tout à fait envisageable. Ces contributions pourront être mises à disposition des élus pour alimenter leurs réflexions sur les thématiques concernées.

Remarque d'une représentante de l'OIP 38 : Le C2D a, dans le cadre de ses précédents travaux, produit de nombreux rapports utiles à la réflexion des groupes travail d'élus. Pourront-ils être, de nouveau, portés à leur connaissance ?

C. FERRARI : Ces propositions sont les bienvenues. Le travail qui a été fait doit être reconnu. La méthodologie retenue va permettre de réutiliser tout ce qui a été fait jusqu'à présent, travaux du C2D compris, comme base et comme fonds. C'est une façon de reconnaître le travail qui a été fait depuis des années et de le valoriser tout en le

reposant dans le contexte d'aujourd'hui si des choses ont changé et de le ré imaginer pour demain afin de préparer le futur.

Question d'une représentante du collectif « Autonomie alimentaire de Grenoble » (non membre du C2D) : La question de l'autonomie alimentaire du territoire doit être traitée de manière transversale. En termes de méthode, comment traiter la transversalité ?

C. FERRARI : La question de l'autonomie alimentaire est en effet présente dans de nombreux sujets. Ce thème passionne les élus métropolitains. Il faudra être attentif dans chacun des groupes à penser « transversalité » notamment en permettant une grande diversité des points de vue.

**Conclusion des échanges sur le Projet Métropolitain avec le Président et le Vice-Président.
Les Présidents du C2D ouvrent un appel à volontaires sur les 2 groupes de travail du C2D en vue des premières réunions de travail qui auront lieu d'ici à fin juin.**

2/ Présentation de la nouvelle saisine sur le PLH 2017-2022 par C. GARNIER, Vice-Présidente déléguée à l'habitat, au logement et à la politique foncière.

- **Propos introductifs de Caroline SCHLENKER**

La Présidente réaffirme le plaisir d'avoir pu travailler avec la Vice-Présidente en charge sur cette thématique dans le cadre d'une collaboration fructueuse et riche. Pour rappel, deux avis ont déjà été produits par le C2D : le premier sur la question de la mixité sociale, et le second, co-écrit avec le Comité Habitants sur le niveau de prise en compte de leurs recommandations dans les ambitions du PLH. Ce travail et cette interface avec les services et les élus a été exemplaire. Le C2D espère que ce mode de collaboration pourra se renouveler avec la nouvelle saisine.

- **Présentation de Christine Garnier, vice-présidente déléguée à l'habitat, au logement et à la politique foncière**

La Vice-Présidente se dit également très heureuse d'avoir pu travailler avec le C2D et le Comité Habitants et reconnaît l'investissement des personnes bénévoles qui ont participé à ce travail. L'ensemble du travail mené a été valorisé au Forum Habitat du 2 juin.

C. Garnier présente la délibération du 24 mars qui saisit une nouvelle fois le C2D sur la construction d'indicateurs de réussite du futur PLH 2017-2022 du point de vue de la société civile (Conseil de développement et Comité Habitants).

En 2018, Grenoble-Alpes Métropole verra son programme local de l'habitat se mettre en œuvre. Le démarrage de ce nouveau PLH est donc l'occasion de travailler les indicateurs d'évaluation et le suivi des dispositifs mis en œuvre. La restitution de cette saisine devra donc correspondre au calendrier d'approbation du nouveau PLH qui aura lieu à la fin de l'année 2017.

Ce référentiel est important car il permettra d'apporter une aide à la décision pour les élus de la Métropole concernant les questions de l'habitat et du logement.

Il pourra également servir de base à une démarche d'évaluation participative du nouveau PLH en lien avec les citoyens. Les apports qui en seront issus permettront un réajustement en continu de la grille d'évaluation.

Il viendra enfin alimenter le travail des services tout au long de la mise en œuvre du PLH.

- **Echanges avec la salle**

Question d'une représentante de l'association « Ecole de la Paix » : Quelles sont les modalités de suivi envisagées pour que les membres du C2D et les autres instances puissent continuer à suivre le PLH ? Est-ce que des modalités de suivi ont été pensées vis-à-vis de notre rôle ?

C. GARNIER : L'idée de cette nouvelle saisine est justement de permettre au C2D et au Comité Habitants d'élaborer une série d'indicateurs qui permettront d'évaluer le PLH une fois mis en œuvre. Un comité d'usagers pourrait éventuellement être créé. Ce suivi pourra également évoluer en fonction des envies du C2D.

Question d'un représentant de l'association « France Dépression » : Dans le domaine du logement, il y a aussi des professionnels comme les bailleurs. Il faudrait donc que les indicateurs qui seront proposés par le C2D soient enrichis par ceux des acteurs de terrain. Autre point : il semble primordial de faire des politiques du logement une priorité notamment pour les publics très précaires.

C. GARNIER : La question de l'hébergement d'urgence doit être traitée. L'un des objectifs du PLH : construction de logements très sociaux. Donc oui, la Métropole et le C2D ont besoin de prendre en compte cette problématique dans l'élaboration des futurs indicateurs de suivi.

Remarque d'un représentant de l'association « LAHGLO » : Certaines associations / institutions traitent de ces questions et font partie du C2D. Cette nouvelle saisine est un moyen de les associer, de leur réapprendre à discuter ensemble et, par extension, de s'engager sur le Projet Métropolitain.

Question d'un représentant de l'association « Les Francas » à propos de problématique de la structuration de l'espace : Comment peut-on réfléchir sur le PLH sans avoir un état des lieux sur ce qu'il reste de disponible sachant que la notion de densification des villes inquiète les habitants? (Référence au SCoT et au problème de qualité de vie et d'équilibres dans le PLH).

Remarque du représentant du CROUS Grenoble-Alpes : le CROUS a été bien pris connaissance de l'avis du C2D et du Comité Habitants sur le PLH, tout en étant interrogatif sur la mention « éviter les ghettos étudiants » / « Répondre aux besoins spécifiques » car le CROUS développe depuis longtemps des actions cherchant à éviter cet écueil. Ils pourront aider et accompagner la démarche d'élaboration des indicateurs.

C.GARNIER : La Métropole accompagne le CROUS davantage dans des programmes de réhabilitation que de construction. A noter toutefois, la construction de logements étudiants dans le projet « Cadran Solaire » à La Tronche. Sur l'aménagement et le foncier, il y a des guides de programmation par commune dans le PLH. Faute de foncier disponible, la Métropole s'engage sur des opérations renouvellement urbain. La montagne et les risques naturels contraignent également beaucoup la construction de nouveaux logements. Enfin, la qualité architecturale des programmes et le niveau de densification doivent systématiquement être observés très en amont afin de favoriser l'acceptabilité des nouveaux projets par les habitants.

Conclusion des échanges sur la saisine PLH avec la Vice-Présidente.

Les Présidents du C2D rappellent que les travaux démarreront à partir de septembre dans le cadre du GT PLH du C2D élargi aux volontaires du Comité Habitants

3. Restitution de l'enquête sur le fonctionnement du C2D et les besoins en formation des membres des instances consultatives, par Najoua RACHED, représentante de l'association LAHGLO

- **Propos liminaires de Marie-José SALAT, Vice-Présidente déléguée à la participation citoyenne**

Les élus de la Métropole grenobloise se sont engagés, fin novembre 2015, dans une démarche partenariale visant à favoriser la participation citoyenne comme le prévoit les lois MAPTAM et NOTRe.

Dans les faits, cela s'est notamment traduit par le renouvellement des deux instances de concertation règlementaires que sont le Conseil de développement (C2D) et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCPSL) en avril 2016, et par la création des Comités d'Usagers (CU) sur les services publics.

Ces instances ont maintenant quelques mois de fonctionnement derrière elles. Des premiers éléments de bilan peuvent être dégagés.

Cette enquête d'usage, réalisée grâce au concours de Najoua RACHED, membre du C2D au titre de l'association LAHGGLO et dont l'investissement a été salué, vise à établir un premier diagnostic des besoins et des usages afin d'être au plus près des attentes de toutes et tous.

- **Présentation des résultats, Najoua RACHED, membre du C2D**

Les résultats présentés en plénière concernent uniquement les réponses des membres du C2D.

Les résultats de l'enquête globale (toutes instances confondues) sont disponibles sur le CLOUD général du C2D.

4. Agenda

Groupes de travail :

- *GT Culture : jeudi 22 juin (17h-19h)*
- *GT PLUI : vendredi 23 juin (16h-18h30)*
- *GT Sport : lundi 26 juin (18h-20h)*
- *GT Emploi : mardi 27 juin (17h-19h)*
- *GT Démocratie / Préparation Événementiel : jeudi 29 juin (18h-20h)*
- *GT SCOT : lundi 3 juillet (heure à préciser)*

Prochaines plénières à la Métropole

- *Jeudi 28 septembre (18h-20h)*
- *Jeudi 16 novembre (18h-20h)*
- *Mardi 19 décembre (18h-20h)*

Formation des membres des instances participatives

- *samedi 24 juin 2017, à 9h30, à La Plateforme, Grenoble*

Présentation et débat autour de la démarche d'élaboration du PDU

- *mardi 4 juillet 2017, de 17h à 20h, à la Métropole*

Clôture de séance.